

N° 7717. CONVENTION (N° 119) CONCERNANT LA PROTECTION DES MACHINES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 25 JUIN 1963<sup>1</sup>

---

#### RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :*

19 avril 1988

SAINT-MARIN

(Avec effet au 19 avril 1989.)

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 532, p. 159; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n<sup>os</sup> 7 à 15, ainsi que l'annexe A des volumes 1038, 1050, 1256, 1372 et 1460.